

**Département  
Des ARDENNES**

=====

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----

Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 03.03.2023  
Convocation faite  
Le 22.02.2023

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----

## **EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----

**Séance du 28 février 2023**

-----

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-huit février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M<sup>me</sup> Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BODART), M. Robert ITUCCI (pouvoir à M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT), M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), Sandrine GUMEZ (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

**Délibération  
N°2023-02-022**

**Information du Président sur  
ses actes pris dans le cadre  
de ses délégations :  
Réponse au courrier de M.  
POUCET de la société  
COPRINTS**

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

L'ensemble des membres du Conseil de Communauté a dû être destinataire d'un courrier de Monsieur Jean-Jacques POUCKET, dirigeant de l'entreprise COPRINTS, se plaignant de se voir refuser la location d'une cellule de l'Hôtel d'Entreprise et mettant en cause le personnel communautaire. Sur ce dernier point, le traitement réservé à ce dossier par les services a été le même que celui réservé à tout projet.

Dès que des difficultés sont apparues, elles ont été exposées au Bureau Économique Restreint (composé du Président et des 4 premiers Vice-Présidents ainsi que des services concernés). Les décisions notifiées à Monsieur POUCKET l'ont été après avis unanime des membres du BER. Il ne saurait donc être toléré que la probité des services soit mise en cause alors que les décisions ont été prises, comme il se doit, par les élus.

Ceci étant exposé, je souhaite vous présenter la chronologie de cette affaire :

Le 9 octobre 2021, Monsieur Jean-Jacques POUCKET, ressortissant Belge, visitait une cellule de l'Hôtel d'Entreprises dans le cadre d'un projet d'implantation d'une entreprise d'impression, permettant la création de 3 emplois (le sien et 2 connaissances belges).

Le 7 décembre 2021, la Communauté consentait à louer à l'intéressé une cellule au sein du site.

Pour les besoins de l'immatriculation de la société en cours de formation, la Communauté a autorisé dans le même temps Monsieur POUCKET à la domiciliation à l'Hôtel d'Entreprises. A cet effet, elle mettait à sa disposition une boîte aux lettres sur le site (boîte aux lettres dont il s'empressait de changer la serrure, sans notre accord).

La SARL COPRINTS a été immatriculée au RCS de Sedan, le 23 décembre 2021.

Les parties étaient convenues d'une prise de possession des lieux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Dès le 6 janvier, l'intéressé reportait cette date au 1<sup>er</sup> mars. Le 28 février 2022, il nous informait d'un nouveau report, sans précision de calendrier, invoquant, tour à tour, des retards d'ordre administratif, une situation financière précaire compte tenu du contexte sanitaire, le désengagement d'un associé (désengagement qu'il dira être une information erronée plus tard ...).

La Communauté lui adressait néanmoins un projet de bail le 8 mars 2022, projet auquel Monsieur POUCKET ne donnera pas suite.

N'ayant plus aucune nouvelle de l'intéressé dans les mois qui suivirent, et ne pouvant davantage immobiliser cette cellule, la Communauté lui a notifié le 26 septembre 2022, soit six mois après l'envoi du projet bail, sa décision de mettre fin aux pourparlers contractuels. Dans ce même courrier, elle l'invitait, en conséquence, à procéder dans les meilleurs délais aux inscriptions modificatives légales concernant sa domiciliation et son adresse postale.

Courant octobre 2022, ce dernier finissait par reprendre contact avec la Communauté et s'offusquait de notre décision de ne plus contracter : il invoquait cette fois des problèmes de téléphonie et d'internet, dénigrait tous les agents ayant traité son dossier, et criait au complot, voire au racisme envers les Belges !

Concernant ses problèmes d'internet, il affirme qu'ils se sont déroulés de mai à août. Or, nous n'avons reçu aucun retour de sa part à notre mail du 8 mars. Par ailleurs, les problèmes de mail ne l'empêchaient pas de contacter la Communauté par téléphone, par exemple. Dans le même temps, son comptable, installé au CISE, disait également ne pas avoir de ses nouvelles. Depuis, Monsieur POUCKET inonde la Communauté de relances, et multiplie les interventions auprès d'élus.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

\* **prend acte** de cette information.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned below the name Bernard DEKENS.